

Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP) représente les entreprises qui gèrent une unité de régénération de déchets de matières plastiques en France



Le SRP contribue au développement d'une économie circulaire performante, sobre en ressources et en carbone. Sa mission : faire des déchets plastiques des Matières Premières de Recyclage (MPR).

Le SRP est membre de Plastics Recyclers Europe (PRE), l'association représentant les recycleurs de matières plastiques en Europe, de la Fédération de la Plasturgie et des Composites et de 2ACR.

srp →

MPR : Matières Premières de Recyclage

Utiliser des MPR, c'est un atout !

Le recyclage permet l'économie de ressources naturelles, notamment de matières premières non renouvelables, et d'énergie. La profession se mobilise et donne de la valeur aux déchets plastiques. Cela a pour effet **d'économiser les ressources et réduire les émissions carbone**. Émettre entre 3 et 17 fois moins de CO₂ ou encore utiliser jusqu'à 9 fois moins d'énergies non renouvelables pour la production ? C'est possible, grâce aux MPR !

La démarche RSE est un enjeu majeur pour les industriels !

Avec les MPR : un certificat d'économie carbone !

Le SRP a réalisé en partenariat avec l'ADEME et l'ensemble des acteurs de la filière une étude sur l'intégralité du processus de production des MPR. Cette étude a permis d'établir les ICV (Inventaires de Cycles de Vie) et les Eco-profils des 8 principales MPR produites en France. Ces ICV et Eco-profils fournissent désormais les mêmes informations selon les mêmes formats que les résines vierges. Ils permettent également aux membres du SRP d'adresser à leurs clients utilisateurs de MPR les « certificats d'économie carbone » (T CO₂ eq) associés à leurs achats.

Retrouvez ces Eco-profils sur le site du SRP.



“ LE MOT DU PRÉSIDENT, FRANÇOIS AUBLÉ

Une économie circulaire sobre en carbone peut être un véritable levier de compétitivité. La possibilité offerte par les certificats d'économies carbone de quantifier l'économie carbone, que permet de réaliser l'utilisation de MPR en substitution totale ou partielle de résines compounds vierges, va contribuer à donner des arguments aux donneurs d'ordres dans leurs achats ou dans la valorisation de leurs déchets.



Les MPR en chiffres

En
2018
les adhérents du SRP

*21 entreprises
31 sites de régénération*

font économiser
à leurs clients

580 000
tonnes de CO₂ eq

479 000
tonnes de déchets entrent
dans les usines de régénération

400 000
tonnes de MPR
produites en France

16 000

certificats d'économies carbone
remis aux clients des adhérents
du SRP

8 MPR

bénéficie d'un Eco-profil établi
dans le cadre de l'étude

« ICV des MPR »
constituent
94 %

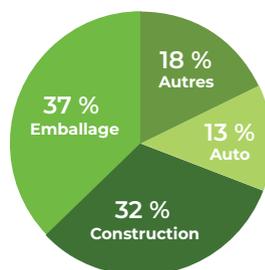
du tonnage total des MPR produites
par les adhérents du SRP

ECO-PROFILS

8

R-PEBD Granulés
R-PEBD Granulés Agri
R-PEHD Granulés
R-PEHD Paillettes
R-PET Granulés
R-PET Paillettes
R-PP et R-PVC

Répartition sectorielle des MPR produites



“

PAROLE D'UN INDUSTRIEL UTILISATEUR DE MPR

Aujourd'hui les certificats d'économie carbone sont un atout pour tout industriel. Ils permettent de justifier nos efforts d'écoconception en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de les valoriser dans notre rapport RSE, autant d'actions de nature à contribuer à la pérennisation de la filière plastique.

”

Le cycle de vie d'une matière plastique



Octobre 2018

Retrouvez la liste de toutes les entreprises adhérentes sur le site
www.srp-recyclage-plastiques.org

11 bis rue de Milan - 75009 Paris
+33 1 53 32 79 79



@srprecyclage